

COMORES

Mayotte - Les sujets d'actualité débattus au petit déjeuner préfectoral

Jeudi 27 Janvier 2011- 05:30:07 - **Politique**

Pas de « scoop particulier » dicit le préfet Hubert Derache, mais le balayage qu'il souhaite trimestriel des sujets d'actualité avec la presse locale.



L'immigration irrégulière pèse sur tous les plans à Mayotte

« **L'**encre de l'avis de **restriction d'eau** n'était pas encore sèche que le **bulletin d'alerte forte pluie** était émis ! » et c'est tant mieux car « nous nous sommes rendus compte qu'en l'absence totale de ressource, nous n'avions qu'un stock d'1 ou 2 jours de bouteilles à distribuer... ». Des solutions sont à l'étude : elles passent du « raccordement des réseaux nord et sud, le nord étant mieux avitaillé et plus arrosé, à l'envoi de tanker d'eau potable comme ce fut le cas à Barcelone. Il faut encore qu'il pleuve pour compenser les 50 jours de sécheresse entre le 15 juin et la fin du mois de septembre ».

En dehors de la météo, le Syndicat des **transports** Indépendants de **Mayotte** (STIM) occupait naturellement les échanges

entre le préfet et la presse. « *Le STIM n'a fait aucune proposition à Matis ce qui est contraire à la recherche de solutions lors d'un conflit. Or, avec ce **nouveau marché des transports**, les revenus de la plupart des transporteurs vont augmenter, pour ceux en tout cas dont le dossier sera à jour : 50 sont encore incomplets* ». Au sujet du **délibéré de la Cour administrative de Bordeaux** qui condamne le marché unique des transports scolaires à Mayotte, « *Mirhane Ousseni peut encore faire appel* »... de la 2^{ème} délibération s'entend.

Les péripéties d'IBS, l'exploitant de la carrière de Kangani, ne sont pas encore terminées puisque le juge d'exécution doit donner son verdict le 17 février : soit le patron d'IBS, Théophile Narayanin paie les jours d'astreinte à raison de 500 ₺ par jour à partir du 2 janvier, soit il est expulsé, avec reprise possible des 90 salariés, en faisant attention à une possible situation de monopole (en cas de reprise par la Colas, ndlr). Il faudra de toutes manières « *une remise aux normes de la carrière, et résoudre les problèmes récurrent de son accès par contournement* ». A la question sur l'attitude du patron d'IBS qui a vidé son compte pour ne pas avoir à payer d'astreinte, « *c'est une attitude qui peut ne pas plaire au juge d'exécution* » suggérait Hubert Derache.



Carrière de Kangani: verdict vers le 17 février

« *Ahmed Souffou avait un devoir d'exemplarité* »

Quant au problème lié à la naissance du **Syndicat unique de traitement de déchets** : « *certaines communes sont décidées à créer un autre syndicat départemental de traitement qui sera maître d'œuvre pour le traitement du Centre Stockage Déchets Ultime de Dzoumogné. C'est LA condition donnée par l'Europe qui surveille notre capacité à dépenser les crédits européens, soit 8 M₺ dans ce cas sur les 23 M₺ du CSDU, surtout au moment où nous allons présenter Mayotte-Région ultrapériphérique (RUP). Ensuite, dès 2014, les 4 syndicats de ramassage seront enfin dissous au profit d'un syndicat unique* ».



La maquette du Centre de Stockage des Déchets Ultime

C'est dans le cadre de la **lutte contre l'immigration clandestine** que le préfet a demandé au 1^{er} ministre la **révocation d'Ahmed Souffou**, le maire de Koungou, « pour aide à l'entrée, pour la location de locaux de sommeil et dans des conditions sordides, la vente d'électricité et d'attestation d'accueil. Or quand on est maire on a un devoir d'exemplarité ». Les chiffres de la lutte contre l'immigration clandestine sont en hausse de 32 % par rapport à l'année dernière puisqu'au 31 décembre 2010, 26.405 personnes étaient reconduites à la frontière, dont 6.400 mineurs, soit 2 fois plus que l'année dernière : « c'est une réponse au problème des mineurs isolés. D'autre part, les ¾ des interpellations l'ont été à terre, en augmentation de 45% par rapport à l'année dernière, par contrôle accru de chantiers clandestins, notamment des taxis ».

Le bilan des **augmentations successives du SMIG** mahorais en vue du rattrapage du SMIC métropolitain amène à une constatation : « le SMIG a augmenté de 85 % sur 7 ans (2003-2010), alors que le coût de la vie s'est accru de seulement 14 %, soit un gain de pouvoir d'achat de 71 %. On ne peut continuer à augmenter la masse salariale dans cette ampleur ». Un « rapport de mission de quadruple convergence », englobant « le niveau du SMIG à 85 % du SMIC métropole, le rattrapage des cotisations patronales et salariales, la mise en place des 35h et de l'exonération des charges sur les bas salaires » sera publié dans le courant du mois de février « pour plus de cohérence ».

« Une coopération régionale insuffisante »

Les **finances de la Collectivité** ont été annoncées en amélioration par le président Douchina (-35 M[€]), bien que la masse salariale de 3000 agents, « dont 1200 fonctionnaires, les autres étant contractuels », n'ait pas été diminuée. « On retrouve le même problème dans les communes dont 9 devraient sortir du rouge. Or, c'est autant d'argent qui n'est pas dégagé en capacité de financement. Mais il est vrai qu'un salaire à Mayotte nourrit beaucoup de personnes d'une même famille, problème qui devrait être allégé par la **mise en place des minimas sociaux** à 25% à partir de 2012. Une première estimation du nombre d'allocataires porte le chiffre à 20.000 pour un coût total de 30 à 50 M[€], avec des difficultés qu'il faudra surmonter (adressage, état civil, pour recenser les allocataires) ».

D'autres sujets ont été abordés, comme la nécessaire construction de collèges dans le sud de Mamoudzou « pour les 800 élèves supplémentaires à la rentrée 2013 », ou l'appel à projet dans le cadre de l'**aménagement de quatre sites** élus au Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui « doit attirer des investisseurs », ou encore le nécessaire développement endogène qui passera par une coopération régionale soutenue et « pour laquelle le préfet de Mayotte n'a pas assez de moyens puisqu'il faudrait 10 fois plus que les 300 000 [€] actuels. Manque que je viens de signaler dans un rapport interne ».

Enfin, les festivités de la mise en place du département, les 26, 27 et 28 avril verront les passages probables « de

ministres de l'Outre-mer, de la justice et de la culture avec des invitations envoyées à différents hommes d'Etat, qui seront également présents pour fêter l'année des Outre-mer ».

A.L.

Article consulté 777 fois

© 2011 - Reproduction soumise à autorisation